

**COMMUNE DE LA BIOLLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 À 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 11 décembre 2025

Envoyée le 11 décembre 2025

Affichée le 11 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18 Représentés : 3 Absent : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Fabien COUDURIER, Jean-Paul DE SANTIS, Sandrine RIO, Benoît BADIN, Sabine LEOPOLD, Sébastien DELATTAINANT, Florent QUAY, Claire MOCELLIN, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN, Bao CALLOUD, Frank BAC-DAVID,

Ayant donné procuration : Sylvain QUILLET à Benoît BADIN, Christophe PITILLI à Frank BAC-DAVID, Lionel COURRIER à Fabien COUDURIER

Absent : Olivier DELESSE

Secrétaire de séance élue : Sabine LEOPOLD

**2025-105 - FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2026**

**Rapport de Julie NOVELLI, Maire**

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs communaux à appliquer à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs communaux de 1 % arrondis, correspondant à l'augmentation du coût de la vie sur l'année 2025,
- **FIXE** les tarifs communaux conformément au tableau ci-annexé,
- **FIXE** la valorisation des locaux à 0,42 € / m<sup>2</sup> / jour,
- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de location des différentes salles,
- **FIXE** les tarifs de facturation du matériel cassé ou perdu, conformément au tableau ci-annexé,
- **ARRÊTE** la liste, ci-annexée, des associations pouvant bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux communaux selon les mêmes critères retenus en 2014, à savoir :
  - o Les membres du bureau et les adhérents de l'association doivent habiter à La Biolle,
  - o L'association doit avoir une réelle activité sur la commune.
- **DÉCIDE** de mettre à disposition des familles une salle communale à titre gratuit lors de funérailles.

*Annexes : Tarifs communaux 2026*

*Tarifs salle de l'Ebène 2026*

*Tarifs du CC3B 2026*

*Tarifs de remplacement de matériel 2026*

*Liste des associations pouvant bénéficier de la gratuité 2026*

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**  
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,  
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,  
Sabine LEOPOLD

